

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield du 16 janvier 2007 ajournée au 23 janvier 2007, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Roger Levert et Jacques Smith.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre en considération les points en suspens de l'ordre du jour du 16 janvier 2007, à savoir :

Points de l'ordre du jour à prendre en considération

1. 14.3 Appel d'offres 2006-21 : collecte des déchets et des résidus verts
2. 15.1 Invitation à soumissionner 2006-GR-24 : services professionnels d'experts en sinistres

Nouveau point à prendre en considération

3. Approbation des critères de sélection pour l'octroi de contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'une firme d'ingénieurs dans le cadre des travaux d'inspection et de surveillance du barrage de l'avenue du Centenaire
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2007-01-055 APPEL D'OFFRES 2006-21 : COLLECTE DES DÉCHETS ET RÉSIDUS VERTS

Suite à l'appel d'offres 2006-21 relatif à la collecte des déchets et résidus verts, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Robert Daoust & Fils inc.	5 998 480,80 \$
RCM Environnement inc.	7 687 774,81 \$

VU la recommandation émise par le chargé de projet au Service de la gestion du territoire d'octroyer une partie du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Robert Daoust & Fils inc., pour desservir les secteurs Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield, et de poursuivre l'entente intermunicipale avec la Ville de Beauharnois pour desservir le secteur Grande-Île ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Robert Daoust & Fils inc. un contrat pour la collecte des déchets pour desservir les secteurs Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield, et pour la collecte des résidus verts pour les secteurs Grande-Île, Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield, pour la période débutant le 30 janvier 2007 et se terminant le 15 janvier 2012, pour un montant global de 5 361 740,60 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-21, tel que modifié et selon les conditions d'étalement sur cinq (5) jours de collecte, à savoir :

Collecte des déchets :

- . lundi : secteur Saint-Timothée ;
- . mardi : partie ouest du chemin Larocque (canal sud) ;
- . mercredi : partie est du chemin Larocque (canal sud) ;
- . jeudi : partie canal nord (Bellerive et Champlain) ;

Collecte des résidus verts :

- . vendredi : collecte des résidus verts sur l'ensemble du territoire ;

QUE le conseil municipal accorde à la Ville de Beauharnois un contrat pour la collecte des déchets pour desservir le secteur Grande-Île, pour la période de 30 janvier 2007 et se terminant le 15 janvier 2012 tel que stipulé au devis, pour un montant global de 525 135 \$, sans taxes, selon les termes et conditions énoncés à son offre de service du 21 janvier 2007 et conclue une entente intermunicipale à intervenir ultérieurement avec la Ville de Beauharnois, à cet effet ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 33 944,50 \$ inscrit au rapport préparé par le chargé de projet au Service de la gestion du territoire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2007-01-056 INVITATION À SOUMISSIONNER 2006-GR-24 : SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS EN SINISTRES

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-GR-24 pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistres, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Gaudreau St-Onge & Associés inc. 101 415,40 \$

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette la soumission reçue dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-GR-24 relative à la fourniture de services professionnels d'experts en sinistres, étant donné l'augmentation élevée du prix soumis par dossier, et autorise le retour en invitation à soumissionner pour le même sujet selon un nouveau devis, tout en maintenant les critères de sélection et/ou d'évaluation déjà approuvés par le conseil et énoncés à sa résolution 2006-11-682 et en modifiant les paramètres de soumissions.

ADOPTÉ

2007-01-057 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI DE CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INSPECTION ET DE SURVEILLANCE DU BARRAGE DE L'AVENUE DU CENTENAIRE

VU le rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 18 janvier 2007, requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs spécialisés pour la réalisation des

inspections et la surveillance du barrage de l'avenue du Centenaire afin de se conformer à la Loi sur la sécurité des barrages ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire daté du 18 janvier 2007 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'invitation à soumissionner pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs spécialisés pour la réalisation des inspections et la surveillance du barrage de l'avenue du Centenaire afin de se conformer à la *Loi sur la sécurité des barrages*.

ADOPTÉ

2007-01-058 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 37, les points de l'ordre du jour devant être pris en considération à la suite de l'ajournement de la séance du 16 janvier 2007 ayant été discutés,

Il est proposé par M. le conseiller Claude Reid,
appuyé par M. le conseiller Denis Laïtre,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 16 janvier 2007 ajournée au 23 janvier 2007.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier